

## CONSEIL MUNICIPAL 21 NOVEMBRE 2022

### Procès-verbal de la séance

Le 21 novembre 2022, à vingt heures le conseil municipal de LE VAUDREUIL, s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Bernard LEROY, Maire.

**Etaient présents** : Bernard LEROY, Sylvain BELLET, Lise AUSSUDRE, Christophe MAUDUIT, Florence CHARLES, Virginie LANGLOIS, Karine ROUBLIQUE, Audric MORET, Mireille COMBES, Marielle HANSER, Sylvie BROSSOIS, , , Sylviane LORET, Véronique BREGEON, Guillaume PREVOTS, Marc BERTRAND, Mireille PAPEIL, Kevin HANGUEHARD, Beatrice PRIEUX PERANIC, Claire BRUNEL, Jean-Pierre CABOURDIN, Vincent SAIGRE, Valérie BOULIER, Didier LEVASSEUR, Cyril DEMARTHE

Formant la majorité des membres en exercice.

**Avaient donné pouvoir** :

Emmanuel MAYEUR à Karine ROUBLIQUE

**Etaient absents excusés** :

Louis SPEYBROUCK, Anne KALONJI

## I – MARCHES PUBLICS – FINANCES

1. Emprunt : signature du contrat
2. Emprunt : décision modificative

M. Leroy rappelle au conseil municipal qu'un emprunt de 1.000.000 € doit être réalisé pour permettre le financement des travaux à l'école maternelle des Tilleuls et à l'église Notre Dame, durant les 2 années nécessaires à l'encaissement des subventions et au remboursement du FCTVA. M. Leroy rappelle que le reste à charge après travaux est financé par notre commune, dans le cadre de l'autofinancement.

M. Leroy présente au conseil la proposition de financement du Crédit Agricole, en date du 18 novembre 2022 :

Montant de l'emprunt	1.000.000 euros
Taux fixe	3.02 %
Durée du crédit	2 ans
Modalités de remboursement des intérêts	Echéances trimestrielles
Modalités de remboursement du capital	In fine
Frais de dossier	600 €

M. le Maire précise que les fonds seront débloqués par la banque dans un délai maximum de 6 mois et qu'un remboursement partiel ou total du capital pourra intervenir à tout moment, durant toute la durée du prêt, sans frais

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, consulté les documents et après échanges de vues, prend en considération et approuve la proposition et après avoir délibéré :

1/ Décide de contracter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Normandie-Seine le financement correspondant aux besoins sus décrits, sous forme d'un prêt à taux fixe de 1.000.000 € sur 2 ans.

## 2/ Rappel

- que cet emprunt ne figure pas au budget primitif 2022 de la commune,
- que le versement du capital sera opéré en 2023,
- que les premières échéances seront effectuées en 2023

Et, en conséquence,

Décide que la décision modification suivante sera effectuée au BP 2022 :

IMPUTATIONS		OUVERTURE DE CREDITS	REDUCTION DE CREDITS
<b>Dépenses</b>			
D I 23 2313 225 211	Ecole des Tilleuls - travaux	750 000,00	
D I 23 2313 385 324	Eglise Notre Dame - travaux	250 000,00	
<b>Recettes</b>			
R I 16 1641 OPNI 01	Emprunt	1 000 000,00	
<b>DETAIL PAR SECTION</b>		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures	1 000 000,00	Ouvertures
	Réductions		Réductions
Recettes :	Ouvertures	1 000 000,00	Ouvertures
	Réductions		Réductions
Equilibre :	Ouv. - Red.	0	Ouv. - Red.

3/ Prend l'engagement au nom de la Collectivité d'inscrire en priorité chaque année (en 2023, 2024 et 2025), en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement du capital (en section d'investissement) et des intérêts (en section de fonctionnement) de cet emprunt ainsi contracté.

4/ Confère toutes délégations utiles à M. le Maire pour la réalisation de ce concours, la signature du contrat à passer avec la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Normandie-Seine et l'acceptation de toutes les conditions qui y sont insérées.

### 3. Information du conseil : avenant de l'église Notre Dame (SFC)

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil que la commune du Vaudreuil a confié au groupement JEAN-PIERRE BRABANT / PATRICK MONTILLON, sis 1 rue de l'Orient, 78000 VERSAILLES, une mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de restauration des maçonnerie, charpente et couverture de la nef et des bas-côtés et la restauration du chœur des bras nord et sud de l'abside et des sacristies de l'église Notre-Dame.

Par délibération n° 1, en date du 18 janvier 2021, Monsieur le Maire a informé le Conseil municipal de l'attribution des marchés de travaux relatifs à cette opération. Ils se décomposent de la façon suivante :

Lots/Tranches	Entreprises attributaires	Montants HT	Montants TTC (TVA à 20% au taux actuellement en vigueur)
<b>Lot 1 : maçonnerie</b>			
Tranche ferme : travaux de restauration de la nef et des bas-côtés	<b>TERH Monuments Historiques</b>	195 340 €	234 408 €
Tranche optionnelle n°1 : restauration du chœur des bras nord et sud de l'abside et des sacristies	chemin des Carrières 27200 Vernon	204 614 €	245 536,80 €
<b>Total du lot n° 1</b>		<b>399 954 €</b>	<b>479 944,80 €</b>
<b>Lot 2 : charpente</b>			
Tranche ferme : travaux de restauration de la nef et des bas-côtés	<b>TERH Monuments Historiques</b>	66 650 €	79 980 €
Tranche optionnelle n°1 : restauration du chœur des bras nord et sud de l'abside et des sacristies	chemin des Carrières 27200 Vernon	18 300 €	21 960 €
<b>Total du lot n° 2</b>		<b>84 950 €</b>	<b>101 940 €</b>
<b>Lot 3 : couverture</b>			
Tranche ferme : travaux de restauration de la nef et des bas-côtés	<b>SOCIETE FALAISIENNE DE COUVERTURE</b>	99 906,80 €	119 888,16 €
Tranche optionnelle n°1 : restauration du chœur des bras nord et sud de l'abside et des sacristies	8 rue Saint-Clair-de-Veaux 14700 La Hoguette	29 753,18 €	35 703,82 €
<b>Total du lot n° 3</b>		<b>129 659,98 €</b>	<b>155 591,98 €</b>
<b>Lot 4 : électricité</b>			

Tranche ferme : travaux de restauration de la nef et des bas-côtés	<b>SOCIETE COTE D'ALBATRE D'ELECTRICITE</b> 185 place Persac 76750 Buchy	- €	- €
Tranche optionnelle n°1 : restauration du chœur des bras nord et sud de l'abside et des sacristies		15 380 €	18 456 €
<b>Total du lot n° 4</b>		<b>15 380 €</b>	<b>18 456 €</b>
<b>Lot 5 : vitraux</b>			
Tranche ferme : travaux de restauration de la nef et des bas-côtés	<b>VITR'ART</b> 47 boulevard Voltaire 92600 Asnières-sur-Seine	7 112,50 €	8535 €
Tranche optionnelle n°1 : restauration du chœur des bras nord et sud de l'abside et des sacristies		3 255 €	3 906 €
<b>Total du lot n° 5</b>		<b>10 367,50 €</b>	<b>12 441 €</b>
<b>Total des lots</b>		<b>640 311,48 €</b>	<b>768 373,78 €</b>

Des travaux complémentaires au lot n° 3 sont rendus nécessaires pour remplacer les tuiles prévues initialement au marché par des tuiles plates de petit format plus adaptées à l'architecture de l'église. Ces travaux engendrent une plus-value d'un montant de 35 603,05 € HT et porte à 135 509,85 € HT, soit 162 611,82 € TTC (TVA à 20 % au taux actuellement en vigueur) le montant total du lot n° 3.

Le montant total des travaux de restauration des maçonnerie, charpente et couverture de la nef et des bas-côtés et la restauration du chœur des bras nord et sud de l'abside et des sacristies de l'église Notre-Dame s'élève à 764 114,53 € HT, soit 916 427,44 € TTC (TVA à 20 % au taux actuellement en vigueur).

<b>Tableau récapitulatif</b>	Montant HT	Montant TTC
Montant initial du marché	640.311,48 €	768.373,78 €
Montant de l'avenant n°1 de TERH (Délib 2022-28)	88.200,00 €	105.840,00 €
Montant de présent avenant n° 1 de SFC (lot n°3)	35.603,05 €	42.723,66 €
<b>Nouveau montant du marché</b>	<b>764 114,53 €</b>	<b>916 427,44 €</b>

Les membres du conseil sont donc invités à prendre acte de l'avenant n° 1 au lot n° 3.

### **DECISION**

Le conseil municipal ayant entendu le rapporteur.

**PREND ACTE** de l'avenant n° 1 au lot n° 3.

Fin du Conseil Municipal : 20 H 20